

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY

ARRETE DU MAIRE n° 308 /2024

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Rue des écoles depuis la rue du Pâquis jusqu'à à la Grand 'rue

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société JEAN LEFEVRE, en date du 27 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de réalisation d'une tranchée pour un réseau multitubulaire alimentant les futurs quais Mettis au niveau de la rue des écoles depuis la rue du Pâquis jusqu'à la Grand'rue à Marly, par la société JEAN LEFEVRE,

- **A partir du jeudi 28 novembre 2024 et jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la rue des Ecoles sera en sens unique de Grand rue vers le pont de la Seille ,et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société JEAN LEFEVRE chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société JEAN LEFEVRE devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société JEAN LEFEVRE et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société JEAN LEFEVRE,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 27 novembre 2024
Le Maire



Thierry HORY